

→ Conseil Municipal d'installation des nouveaux élus : Depuis le samedi 23 mai les nouveaux conseillers élus le 15 mars ont été installés et sont prêts à exercer leurs fonctions. Cette lettre d'information est dédiée à la nouvelle municipalité : les membres, les fonctions, les délégations et les commissions :



Fanny LACROIX
Maire
Conseillère
communautaire



Jean-Pierre AGRESTI
1er adjoint
Délégué au
développement et à
l'urbanisme



Alain CHABUEL
2ème adjoint
Délégué à
l'agriculture et à la
forêt



Florence BLANCHET
3ème adjointe
Déléguée à l'enfance,
à la famille et à la vie
scolaire



Julia SEKELLY
4ème adjointe
Déléguée à
l'alimentation et à la
santé



Hervé LABADIE
Maire délégué de
Saint-Sébastien
Délégué à l'entretien,
aux travaux, à la
voirie et à la sécurité



Jean-Louis SERRE
Maire délégué de
Cordéac
Délégué aux réseaux
et à l'énergie



Valérie COLIN
Déléguée à la
jeunesse



Pascaline CHABUEL
Déléguée à la vie des
villages et à
l'embellissement



Alexia GUILLET
Déléguée au
développement et à
l'urbanisme



Dominique VETIER
Déléguée à la vie
culturelle et à la
citoyenneté



Gérard BATOUX
Délégué à la
transition écologique
et à l'habitat



Christian JACQUET
Délégué au
développement
économique et
touristique



René BARTHALAY
Délégué à la
communication



Nicole LOISEUR
Déléguée à la
transition écologique
et à l'habitat

- **Organisation du travail et des prises de décision de la commune :**

L'ensemble des décisions de la commune est pris de manière collégiale lors des réunions du Conseil municipal, animées par la Maire, Fanny Lacroix. Elles ont lieu une fois par mois. Un conseil municipal par trimestre fera le point sur les projets structurants de la commune et aura lieu le samedi à 18h avec la mise en place de conditions de garde des enfants permettant la participation de tous.

Le conseil municipal est le lieu d'enregistrement des décisions, travaillées en amont par des **commissions municipales constituées d'élus**. A chacune des commissions thématiques sera rattaché un **comité consultatif constitué de citoyens volontaires** pour participer à la réflexion en amont des décisions qui seront prises ensuite en conseil municipal par le vote de l'ensemble des élus. Ces comités consultatifs seront invités tout au long du mandat à apporter leur apport à la commission à laquelle ils sont dédiés, sur convocation du Maire. Ils pourront aussi auto-saisir la commission dont ils dépendent pour faire remonter des remarques ou des propositions. La commune mettra en place les conditions de garde des enfants pendant les réunions des comités consultatifs qui se tiendront autant que faire se peut le samedi en journée.

Liste des comités consultatifs :

- **Commission « Vie scolaire – Enfance – Jeunesse »**
- **Commission « Développement économique et touristique »**
- **Commission « Réseaux et Transition énergétique »**
- **Commission « Alimentation - Agriculture »**
- **Commission « Vie culturelle, citoyenneté et cadre de vie »**

APPEL A INSCRIPTION :

Pour vous inscrire au sein d'un comité consultatif, merci de nous faire parvenir, dès que possible, en mairie par courrier, dépôt sur place ou par mail un message nous indiquant le comité consultatif auquel vous souhaitez participer ainsi que votre adresse mail ou postale pour recevoir la convocation. Votre engagement n'est pas définitif vous aurez la possibilité de vous inscrire, de vous désinscrire et de vous réinscrire tout au long du mandat. Les comités resteront ouverts à tout nouvel habitant intéressé et volontaire. En espérant vous y voir nombreux et actifs!

→ Autres informations du mois :

- **Covid 19 : Distribution du deuxième masque en tissu pour tous les habitants de la commune**

Vous trouverez avec cette lettre d'information deux masques en tissu offerts par la commune.

- **Moment festif et feu d'artifice à Châtel-en-Trièves pour le 18 juillet**

Cette année, un moment festif et républicain est prévu en fin de journée le samedi 18 juillet, sous réserve bien sûr de l'évolution positive des directives nationales. Au programme : musique, dépôt symbolique de la charte de la commune nouvelle dans les murs de la nouvelle mairie, feux d'artifice. Plus de précisions dans la lettre d'information du mois de juillet.

- **Réouverture du bar « O'Talon »**

Notre cafépicerie a rouvert son bar avec l'ouverture de la deuxième phase de sortie du confinement. Alors n'hésitez pas à venir boire un verre et profiter de la terrasse sous le marronnier.

Du 23 juin jusqu'à fin août le Cafépicerie se met à l'heure d'été!

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 18h à 21h
- samedi de 18h à 23h
- dimanche de 9h à 13h.